

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre de conseillers	Convocation	Votes
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 24/04/2026 Date d'affichage : 24/04/2026 Séance en date du : 28/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 8		
<b>Objet : Délibération portant création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité</b>		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présent.es :		
- M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M <sup>me</sup> Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M <sup>me</sup> Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M <sup>me</sup> Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M <sup>me</sup> Christine TORRES, M <sup>me</sup> Johanna XAVIER, M. Gérard PARADEJORDI, M <sup>me</sup> Sandrine BÉNAIGES, M <sup>me</sup> Martine GOUCHAN PICAUD, M <sup>me</sup> Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M <sup>me</sup> Marie MIQUEL, M <sup>me</sup> Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M <sup>me</sup> Monique MASGRAU, M. Jean-Philippe DUBOIS et M <sup>me</sup> Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absent.es : M. Thierry MOONEN et M. Christophe PICARD		
Procurations : M. Thierry MOONEN à M. Damien COMPAGNE et M. Christophe PICARD à M <sup>me</sup> Christine TORRES		
Secrétaire de Séance : M <sup>me</sup> Johana XAVIER		

**Monsieur le Maire,**

Informe l'assemblée qu'en prévision de la période estivale il est nécessaire de renforcer les services techniques pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2026 (manifestations, débroussailllements...).

Précise qu'il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut général de la fonction publique territoriale.

Propose au Conseil municipal d'ouvrir et de l'autoriser à recruter trois emplois à temps complets pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

Ajoute que ces agents devront disposer du permis de conduire en vue de satisfaire pleinement aux besoins du service et que la rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux adjoints techniques territoriaux.

Demande enfin l'inscription de ces crédits au budget.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

**Le Conseil municipal,**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve l'ouverture de trois emplois à temps complets pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent correspondant au grade d'adjoint technique territorial, dans les conditions présentées.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Demande l'inscription de ces crédits au budget de l'exercice en cours.

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.